Avant de raconter cette grande fête que fut la Mise en Bouche 2023, il est nécessaire de préciser aux lectrices et lecteurs que les droits et frais de participation incluaient:

- Les frais d'organisation (jury et bateau jury),
- La location et le nettoyage de la salle du Cadran Solaire à St Denis d'Oléron pour la conférence de Frédéric Blondeau, les chaises et les tables pour l'auberge espagnole et les vins blancs et rouges,
- La location du yacht club de St Martin
- L'apéritif officiel
- Les vins et les couverts
- Les lots
- Et bien sûr le traiteur (qui a été très généreux sur la diversité et la quantité des mets) Pour résumer : les 30/35€ ne sont pas uniquement les frais du dîner à St Martin.

J'en profite pour remercier celles et ceux qui ont participé à la mise en place comme au nettoyage et au rangement.

Parmi les différentes activités proposées lors de cet évènement, la récupération d'homme à la mer, sous forme d'une bouée pour l'occasion car personne n'a souhaité servir de cobaye, a été très appréciée. En voici un extrait sous forme de quizz à bord du bateau d'un participant qu'on appellera M...C...III pour respecter son anonymat :



Légende 1 : « J'y crois pas ! Vu l'état du skipper, je ne pensais vraiment pas la récupérer »

Légende 2 : « Super, j'ai récupéré un pare bat à 15 euros pour mon bateau »

Légende 3 : « Après 6 mois de mer, enfin un objet de la civilisation »

Légende 4 : « Mon premier slow avec un pare battage »

Du côté des régates, il y eut une majorité de longs bords de vent arrière avec des empannages tranquilles dans les petits airs.

Tandis que Viola caracolait en tête de peloton et que Rouvelon démontrait l'efficacité de ses nouvelles voiles, les yachts participants ont effectué de jolis parcours. Certains avec la science acquise au long fil des milles de courses et d'autres découvrant l'adrénaline relative des régates. Avec la surprise de côtoyer Shangri-la qui a participé malgré son manque de carénage. Vous avez aimé la Mise en Bouche, inscrivez-vous aux Voiles de la St Jean les 24 & 25 juin.

